

# (fenêtres) (sur . cours)



SNUipp.FSU

# iufm

## édito

Devenir professeur d'école ?

Le métier attire toujours autant. Environ 52 000 candidats se sont présentés, pour quelques 10 000 postes au concours externe : soit en moyenne environ 1 chance sur 5 d'être reçu ! Un concours difficile donc, pour accéder à un métier exigeant... Exigeant à cause de sa complexité, des attentes de la société en matière d'éducation, des valeurs que porte l'école...

Les 11 150 postes ouverts au concours cette



année sont loin d'être suffisants pour faire face aux besoins des écoles : le

Snuipp, premier syndicat des enseignants du premier degré, réclame une augmentation des recrutements ! Présents à vos côtés tout au long de l'année pour vous informer et vous défendre, nous vous

proposons ce numéro « spécial

concours ». Il fait le point sur l'essentiel

pour vous aider à décoder les textes, et

vous livre quelques conseils, trucs et

astuces pour vous préparer aux

épreuves...

Bon courage à tous !

# SPÉCIAL PE 1

## Les chiffres du recrutement 2006

Académies	concours externe			concours 3e voie		Académies	concours externe			concours 3e voie	
	présents	admis	%	présents	places		présents	admis	%	présents	places
Aix-Marseille	2534	382	15,1%	145	19	Nantes	2337	430	18,4%	108	17
Amiens	1574	387	24,6%	89	12	Nice	1554	279	18,0%	101	20
Besançon	1038	164	15,8%	38	8	Orléans-Tours	1695	378	22,3%	120	22
Bordeaux	2846	424	14,9%	104	25	Paris	1114	244	21,9%	30	6
Caen	1180	168	14,2%	66	8	Poitiers	1403	260	18,5%	56	13
Clermont	1003	165	16,5%	31	4	Reims	976	188	19,3%	44	12
Corse	229	18	7,9%	12	2	Rennes	1704	238	14,0%	73	10
Créteil	3532	1313	37,2%	154	45	Rouen	1399	301	21,5%	75	11
Dijon	1136	232	20,4%	77	15	Strasbourg	1408	297	21,1%	56	14
Grenoble	2280	388	17,0%	97	17	Toulouse	2575	335	13,0%	86	8
Lille	4327	837	19,3%	201	53	Versailles	4637	1389	30,0%	143	35
Limoges	563	94	16,7%	25	6	Guadeloupe	616	103	16,7%	50	5
Lyon	2287	440	19,2%	163	29	Martinique	529	76	14,4%	44	10
Montpellier	2381	326	13,7%	189	19	Guyane	292	97	33,2%	16	5
Nancy-Metz	2101	327	15,6%	99	20	Réunion	1167	150	12,9%	138	15
						<b>Total</b>	<b>52417</b>	<b>10430</b>	<b>19,9%</b>	<b>2630</b>	<b>485</b>

Même si le nombre de candidats reste élevé, on note une baisse d'environ 6% de présents par rapport à 2005.

## Admission en PE1 : les critères

Les critères d'admission en PE1 diffèrent selon les IUFM : dossier du candidat (9 académies), test d'entrée (16 académies), ou encore test et entretien (5 académies).

Les dossiers sont examinés et classés suivant un barème prenant en compte les diplômes universitaires obtenus, le suivi d'un module de pré-professionnalisation, l'expérience éducative dans la surveillance (MI-SE) ou dans l'animation (BAFA ou BAFD), les stages en écoles... Le test (type QCM) vérifie généralement les connaissances disciplinaires ainsi que la culture générale.

Le SNUipp défend l'idée qu'il faut permettre à tous les bacheliers la poursuite d'études supérieures par la mise en place de soutiens financiers aux étudiants (bourses, allocations, aide au logement...), afin de démocratiser notamment l'accès aux métiers de l'enseignement. Le SNUipp rappelle son attachement à l'année de PE1 en IUFM et demande l'élargissement des capacités d'accueil en PE1 ainsi qu'une harmonisation des critères d'admission, dans un souci d'équité et de transparence.

## Sommaire

septembre-octobre 2006

- Le nouveau concours, revue de détail et bilan p 3
- S'inscrire au concours p 4
- L'épreuve orale du concours p 6
- Après le concours p 7

## 6e université d'automne du SNUipp



La 6ème édition de l'Université d'Automne du SNUipp se tiendra cette année du 24 au 26 octobre 2006 à La Londe les Maures dans le Var. Chercheurs, enseignants, PE1, PE2, représentants d'associations... y participeront.

Le résumé des différents ateliers sera publié dans un Fenêtres sur Cours spécial à se procurer auprès du SNUipp. Vous pouvez retrouver la liste des intervenants et les modalités d'inscription sur le site [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

Fenêtres sur Cours  
IUFM est une publication du  
SNUipp  
Secteur IUFM  
128, Bd Blanqui  
75013 Paris  
01 44 08 69 30  
[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)  
Maquette B.Kozole

## Redoubler sa PE1

Certains IUFM proposent, en fonction des places disponibles, un redoublement, parfois partiel, de l'année de PE1. Là aussi, de grandes disparités selon les académies.

En général, une commission des redoublements examine les demandes et offre une seconde chance aux candidats selon qu'ils aient été admissibles ou pas, leur rang, la qualité de leur scolarité en PE1... Le redoublement n'entraîne pas la radiation de la liste complémentaire (voir page 7), il se peut que le PE1 soit appelé pour prendre un poste (il obtient donc le bénéfice du concours). Dans ce cas, il effectuera sa PE2 à la rentrée suivante.

Les candidats qui ne sont pas admis à redoubler peuvent tout à fait se présenter en candidat libre à la session suivante.

# Nouveau concours AN II : bilan...

2007 sera la deuxième session après la rénovation du concours. Aucun bilan officiel n'a été publié concernant cette rénovation. Mais les IUFM ont maintenant un an de recul pour préparer la session 2007.

## Troisième épreuve écrite

Depuis l'an dernier, s'ajoute aux épreuves de maths et de français, une nouvelle épreuve écrite portant sur Histoire & Géographie d'une part et Sciences expérimentales & Technologie d'autre part. Les candidats choisissent l'importance qu'ils souhaitent accorder à chacune de ces disciplines en définissant, au moment de leur inscription au concours, une composante majeure (14 points sur 20) et une mineure (6 points sur 20).

Point de vue de Michel Diskus, professeur de sciences : « Pour la mineure,

préhension d'un texte, la communication et l'expression.

Point de vue de Michèle Adamy, professeur d'anglais : « Les compétences évaluées sont : la compréhension écrite et l'expression orale. Le candidat doit s'exprimer de façon claire et développer une argumentation. Une bonne maîtrise de la langue est attendue. Pour l'atteindre, il faut se remettre à niveau sur le plan linguistique, lire la presse, écouter la radio, la télé, des enregistrements audio ou vidéo, cdroms...), s'entraîner à la prise de parole en continu, s'informer sur les problèmes d'actualités et la civilisation anglo-saxonne. Je rajouterais qu'il ne faut pas se contenter que des cours à l'IUFM mais travailler aussi de façon autonome, s'enregistrer de temps en temps pour évaluer les progrès, se corriger et même prendre meilleure conscience de ce que c'est

EDUCATION PHYSIQUE ET 1<sup>ER</sup> LANGUE ... qu'un exposé oral de 5 minutes.»



## L'épreuve d'EPS

Les candidats doivent choisir entre la danse et une course de 1500 mètres. Cette séquence est complétée par un entretien avec le jury. Un certificat médical de non contre indication datant de moins de 4 semaines est à fournir avant le début des épreuves.

Point de vue : Claire Pontais, professeur d'EPS : « Comme il va falloir beaucoup s'entraîner, mieux vaut trouver du plaisir dans l'activité ! Si on a déjà 14 ou 1500 m en début d'année, autant prendre la course, mais il est possible de prendre danse même sans en avoir jamais fait, parce que le plus important est d'élaborer un projet expressif à partir de ses possibilités physiques, et donc chacun a une grande marge de progression. C'est vrai aussi pour les garçons ! »

## Programmes

Des programmes définissent le contenu des épreuves d'admissibilité et de la première partie de l'épreuve orale d'entretien. Ils recouvrent l'ensemble des notions permettant d'enseigner à l'école primaire. Vous pouvez les trouver sur le site <http://www.education.gouv.fr/SIAC/SIAC1>. L'existence de programmes est une avancée défendue depuis longtemps par le SNUipp, mais sont-ils bien adaptés ? Des interrogations demeurent sur les contenus.

il s'agit de bien assimiler les principes et connaissances de base des disciplines concernées. Par contre, la majeure consiste en une analyse de document et séquence de classe de cycle 3. Les compétences mises en oeuvre par les candidats sont essentiellement basées sur l'analyse, la clairvoyance, la logique, la capacité à se substituer à l'élève, appréhender ses activités pour les mettre en corrélation avec les objectifs visés et les évaluer. Mon conseil est de conserver un esprit critique, les documents soumis ne correspondent pas toujours à la démarche attendue, et peuvent comporter des erreurs à ne pas laisser passer ! »

## L'épreuve orale de langue vivante étrangère est maintenant obligatoire

Les compétences évaluées sont la com-

# Revue de détails

Pré-requis	Attestation de Formation aux Premiers Secours/ Natation : brevet 50 mètres
ADMISSIBILITÉ	3 épreuves écrites : français + maths + histoire-géographie et sciences expérimentales-technologie (Programmes nationaux pour les 4 champs disciplinaires) Coeff 3 pour maths (3 h) et français (4 h), 2 pour HG et sciences et techno (3 h)
Epreuve de français	- synthèse de textes/8 - thème ayant trait à la grammaire/4 - mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordée dans le dossier de la 1 <sup>ère</sup> partie./8 Coeff. 3 (3 h)
Epreuve de mathématiques	- résolution de 3 ou 4 exercices/12 - 1 ou 2 questions complémentaires sur la mise en oeuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions/8 Coeff. 3 (3 h)
nouveau	Epreuve écrite d'histoire et géographie + sciences expérimentales et technologie : Le candidat choisit un des champs disciplinaires en majeure et l'autre en mineure Majeure : 1 <sup>ère</sup> partie : questions de connaissances - 2 <sup>ème</sup> partie : proposition de pistes d'utilisation en cycle 3 à partir d'un ensemble de documents pédagogiques. Mineure : questions de connaissances Coeff. 2 (3 h)
ADMISSION	3 épreuves orales obligatoires et 1 facultative
Epreuve orale d'entretien	Epreuve orale d'entretien : 1 <sup>ère</sup> partie : exposé + entretien (prep 1 h, exposé de 10 min et entretien de 15 min), même modèle que 2005 2 <sup>ème</sup> partie : exposé ou expression musicale à l'initiative du candidat dans un domaine qu'il choisit à l'inscription, arts visuels ou musique ou littérature de jeunesse+entretien (exposé 10min, entretien 15 min) Coeff. 4 / chaque partie entre pour moitié dans la note.
Epreuve orale de L.V.E.	Allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou portugais (sans programme) Coeff. 1 / prep 30 min, durée de l'épreuve 20min
Epreuve d'EPS	1 <sup>ère</sup> partie : prestation physique (activité d'expression : danse " tout style " ou course de 1500m) 2 <sup>ème</sup> partie : entretien avec un jury, portée didactique de la prestation Coeff. 1, prep 5 min, 10min d'exposé et 10min d'entretien Chaque partie compte pour la moitié de la note
Epreuve facultative	Epreuve orale au choix : 1) Langue à extension régionale délimitée : entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit 2) Langues vivantes étrangères : épreuve constituée par l'épreuve orale d'admission de langue du concours, le candidat choisit ici une autre langue Coeff.1 (seulement si note supérieure à 10) / prep 30 min, entretien 20 min

# Le point de vue du SNUipp

Améliorer la formation est une préoccupation importante pour le Snuipp. Nombre de propositions ont été élaborées au cours de ces dernières années, et participent d'un vaste projet de transformation de l'école pour la réussite de tous : première prise de fonction progressive, alternance,.... Du côté du ministère, la formation n'a cessé d'être l'objet de diverses modifications. Depuis la loi

Fillon (2003) qui prévoit l'intégration des IUFM aux universités, le Ministère a choisi de réformer par morceaux : le concours en 2005 (pour la session 2006), l'organisation des stages en 2006 (pour la rentrée 2007). Le SNUipp dénonce la précipitation dans laquelle ont été placés les IUFM pour mettre en oeuvre ces réformes. Il dénonce également le morcellement des décisions sans mise à plat des

principes directeurs. Concernant le concours, le SNUipp demande qu'un bilan soit fait sur les nouvelles épreuves et sur leur préparation. À la veille de décisions sur le futur cahier des charges de la formation et des premières intégrations d'IUFM aux universités, l'heure ne semble pas, au Ministère, à la réflexion ou l'analyse des modifications récentes !

# S'inscrire au concours

## Inscriptions au concours sur

<http://www.education.gouv.fr/siac/siac>

### Première phase : l'inscription.

Par internet du jeudi 14 septembre 2006 au mardi 24 octobre 2006 avant 17 heures, heure de Paris. Tant que le numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, celle-ci n'est pas enregistrée. Imprimez ou à défaut notez ce numéro.

### Seconde phase : confirmation de l'inscription

Par internet du mardi 31 octobre 2006 au mardi 14 novembre 2006 avant 17 heures, heure de Paris. En cas de difficulté, contacter le rectorat auprès duquel on est inscrit. Inscription confirmée lorsque l'écran intitulé «confirmation d'inscription» s'affiche (imprimez-le).

**Attention :** Au regard de problèmes rencontrés l'an dernier lors de la confirmation d'inscription, le SNUipp s'est adressé au ministère et a obtenu que les candidats puissent bénéficier d'un délai d'une journée pour adresser leur demande par courrier en cas de bug. Adressez alors cette confirmation obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé de l'inscription au plus tard le mercredi 25 octobre 2006 pour la phase d'inscription, et le mercredi 15 novembre 2006 pour la phase de confirmation, le cachet de la poste faisant foi.

### Dates des épreuves du CERPE

Les dates des épreuves d'admissibilité à la session 2007 sont fixées pour toutes les académies :

**Jeudi 3 mai 2007 :** Épreuve de français 13 h à 17 h  
Vendredi 4 mai 2007 : Épreuve de mathématiques 8 h 30 à 11 h 30

**Vendredi 4 mai 2007 :** Épreuve d'histoire et géographie et de sciences et technologie 14 h 30 à 17 h 30

### Épreuves d'admission

Leurs calendriers sont déterminés par chaque recteur d'académie.

### Où concourir ? Quelle académie choisir ?

Le texte du 7 décembre 1994 stipule que les étudiants à l'IUFM doivent s'inscrire et se présenter auprès du rectorat de l'académie siège de l'IUFM (rappelé dans le bulletin spécial n° 6 du 13 juillet 2006).

Les autres candidats peuvent s'inscrire dans l'académie de leur choix. Les inscriptions peuvent être multiples mais compte tenu de la date unique un choix devra être fait. Au moment de leur inscription et en vue d'une affectation en cas de réussite, les candidats doivent

classer les départements de l'Académie par ordre de préférence.

**Attention :** Depuis l'an dernier, les candidats au professorat des écoles doivent justifier de deux attestations, au moment de leur inscription au concours (elles doivent être détenues au plus tard le 15 novembre 2006, date de clôture des registres d'inscription) :

\* Attestation de compétence en natation d'un parcours d'au moins 50 mètres délivrée par une autorité publique habilitée

\* Attestation de qualification en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS)

On peut trouver une liste des formations par départements sur le site :

<http://www.secourisme.info/secourisme>



## Conditions d'inscription

Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme validant trois années d'études supérieures, sauf les mères et pères de famille de trois enfants et les sportifs de haut niveau, pour le concours externe et le second concours interne. Pour le 3<sup>e</sup> concours, justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle sous contrat de droit privé, sans condition de diplôme.

## Certificat médical

Le SNUipp a interpellé l'an dernier le ministère de l'éducation nationale afin de simplifier la procédure de fourniture des certificats médicaux. Cette année, les candidats doivent fournir un certificat médical de non contre indication ou de dispense. Ce certificat pourra être établi par le médecin de leur choix (sauf pour les candidats en situation de handicap en cas de dispense).

## Dispense

- Peuvent être dispensés de la prestation physique de l'épreuve d'EPS :

- les candidats en situation de handicap qui ne peuvent la réaliser, y compris avec un aménagement d'épreuve, et qui auront présenté un certificat médical établi par un médecin agréé;
- les candidates en état de grossesse ou en congé de maternité qui, bien que remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions de professeur des écoles, sont dans l'incapacité d'effectuer la prestation physique.

Les candidats ayant justifié, avant le début des épreuves d'admission, de l'une des deux situations mentionnées ci-dessus, se voient attribuer par le président du jury une note correspondant à la moyenne des notes obtenues par les candidats.

- les candidats dispensés ne correspondant pas à ces situations doivent fournir un certificat médical et se voient attribuer la note zéro non éliminatoire.

Tous les candidats, dispensés ou non, doivent se présenter à l'entretien de l'épreuve d'EPS.

## Cas d'élimination

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des trois épreuves d'admissibilité ou à la première épreuve d'admission ainsi qu'à l'une des épreuves de langue régionale du concours externe spécial et du second concours interne spécial, est éliminatoire.

La note "zéro" aux autres épreuves est également éliminatoire. Pour l'EPS, c'est la moyenne des deux épreuves qui forme la note.

## Inscriptions multiples

Sous réserve de remplir les conditions requises, les candidats peuvent s'inscrire, au titre d'une même session, au concours externe, au second concours interne et au troisième concours. Ils ont en outre la possibilité de s'inscrire dans les académies intéressées, au concours externe spécial et au second concours interne spécial (langue régionale). Cependant, un choix doit être fait avant la passation des épreuves.



## Second concours interne

Dans quelques académies existe également un concours appelé second concours interne réservé aux agents (titulaires ou non) de la Fonction Publique ayant accompli au moins 3 années de service. Pour la session 2007, 231 postes sont ouverts au 2nd concours interne.



## Candidats en situation de handicap

Des aménagements d'épreuves peuvent être demandés lors de l'inscription par les candidats dont la qualité de travailleur handicapé est reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées (ancienne COTOREP). Afin de constituer leur dossier, les candidats doivent sans attendre s'adresser au service académique chargé de l'organisation du concours.

Depuis cette année 100 postes d'enseignants sont réservés au recrutement par la voie contractuelle de personnes handicapées, en conformité avec la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». "Les candidats, qui remplissent les mêmes conditions de diplôme que celles exigées pour les concours externes, sont recrutés à la suite d'un entretien destiné à vérifier leurs compétences pédagogiques et la compatibilité de leur handicap avec l'exercice du métier d'enseignant. Ils effectuent leur année de PE2 et peuvent être titularisés après validation.

## Concours 2007 : répartition des places

Académies	concours externe					Académies	concours externe				
	conc. externe	conc. externe spécial	3e concours	2e conc. interne	2e CI spécial		conc. externe	conc. externe spécial	3e concours	2e conc. interne	2e CI spécial
Aix-Marseille	337		19			Nantes	429		17		
Amiens	414		12			Nice	260		20	5	1
Besançon	165		8			Orléans-Tours	380		22	25	
Bordeaux	419	16	25	9	2	Paris	251		6	8	
Caen	175		8			Poitiers	251		13		
Clermont	166		4			Reims	206		12		
Corse	20	14	2			Rennes	240	20	10		4
Créteil	1280		45	59		Rouen	304		11		
Dijon	227		15			Strasbourg	248	40	14		10
Grenoble	380		17			Toulouse	332	10	8		
Lille	805		53			Versailles	1368		35	63	
Limoges	87		6			Guadeloupe	104	1	5		
Lyon	431		29			Martinique	80	4	10	2	2
Montpellier	289	32	19			Guyane	115		5	30	
Nancy-Metz	383	1	20			Réunion	126	2	15	30	
<b>Total</b>	<b>10275</b>	<b>140</b>	<b>485</b>	<b>231</b>	<b>19</b>						

+ 100 postes à pourvoir par voie contractuelle pour les personnes handicapées et bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Les deux concours spéciaux concernent des concours à caractéristiques «langues régionales»

## Le troisième concours

### Le 3ème concours : c'est pour qui ?

Ce concours s'adresse aux personnes justifiant de l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles, sans condition de titre ou de diplôme. La durée de ces activités doit être de 5 ans au moins, et doit avoir été accomplie dans le cadre d'un contrat de droit privé. La structuration du concours diffère de celle du concours externe pour l'épreuve d'oral professionnel

### Déroulement du concours

#### Épreuve d'admissibilité

- épreuve écrite de français (coef 3)
- épreuve écrite de mathématiques (coef 3)
- épreuve d'histoire/géographie, sciences expérimentales et technologie (coef 2)

#### Épreuve d'admission

- Exposé à partir d'un dossier fourni par le jury, dont le candidat dégage les idées essen-

tielles. Les connaissances du candidat sur les programmes seront évaluées lors de cette épreuve, ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles (coef 4)

- Épreuve de langue vivante (coef 1)
- Épreuve d'EPS (coef 1)

Une séquence d'activité physique choisie par le candidat parmi les deux suivantes :

- 1500m chronométré
- danse,

puis, entretien avec le jury.

La principale différence avec le concours externe est l'épreuve orale d'entretien, qui ne comporte pas de seconde partie (musique, arts plastiques, littérature de jeunesse).

Le 3ème concours offre 485 postes pour la session 2007. Le décret indique que le nombre de postes à ce concours ne peut excéder 10% du nombre total de places au concours.



## Ce que le jury évalue

### Première partie

L'exposé  
Le jury évalue le candidat à partir de sujets mettant en jeu ses connaissances sur :

- l'histoire de l'école,
- ses finalités,
- son fonctionnement,
- son environnement,
- ses méthodes,

avec une ouverture sur d'autres pays européens, ainsi que sur les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

Les questions du jury

Elles doivent permettre au candidat de mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation (philosophie de l'éducation, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissages) et de démontrer sa capacité à :

- comprendre, analyser et synthétiser un document ;
- réfléchir sur les approches didactiques et pédagogiques de l'enseignement ;
- communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités des professeurs des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, sur le rôle de l'école dans la société ;
- s'exprimer oralement et communiquer.

### Seconde partie

Cette partie permet d'évaluer les capacités d'initiative et de mobilisation du candidat dans un domaine plus particulier :

- domaine des arts visuels ou de la musique
- domaine de la littérature de jeunesse

### Du bon sens

« Des connaissances sur le système éducatif mais aussi du bon sens, des aptitudes à comprendre, raisonner, analyser, faire des liens entre la théorie et la réalité d'une classe, d'une école. Le but n'est pas de piéger le candidat mais de comprendre et voir ce qu'il y a derrière cette personne. La première question que je me pose est : « vrais-je cette personne enseigner devant une classe ? »

Valérie Plyer, Directrice d'école d'application à Montpellier, membre du jury au concours 2006

# L'épreuve Orale du concours

## Se préparer à l'épreuve orale d'entretien

Une fois les épreuves d'admissibilité passées, l'épreuve orale d'entretien se révèle être un moment clé du concours : son importance lui vaut un coefficient 4, au regard des autres épreuves d'admission qui n'affichent qu'un coefficient 1 et des épreuves d'admissibilité à coefficients 3, 3 et 2.

### Une épreuve en deux parties

La première prend appui sur un dossier fourni par le jury et consiste en un exposé suivi d'un entretien.

L'exposé porte sur l'étude du dossier en y dégagant les idées essentielles. L'entretien est censé permettre

« de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation ».

la seconde partie consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi au moment de l'inscription : arts visuels enseignés à l'école primaire, musique (expression musicale), ou littérature de jeunesse.

## Ce qu'ils en pensent !

### Des petits trucs pour se rassurer

« Il faut essayer d'être détendu sans être trop centré sur le contenu. Mais on a le sentiment de jouer sa vie et il y a énormément de choses à savoir. Alors chacun a des petits trucs pour se rassurer. Travailler en groupe, discuter avec les autres peut aider à évacuer la pression. Il faut aussi du temps pour engranger les connaissances, digérer ce qu'on apprend et

comprendre que le jury n'attend pas qu'une « réponse mais aussi une réflexion personnelle ».

Dorothee Nicod, PE2 (Morbihan)

### Se forger une bonne culture « éducative »

« Lire de nombreux articles sur l'actualité « éduc » (Le Monde de l'Education, Fenêtre sur Cours...), m'être intéressée aux nouvelles lois, aux discours

politiques m'a aidé pour l'oral. J'ai fait le choix de marquer mon originalité en littérature jeunesse en optant pour du théâtre : le jury a apprécié la prise de risque tout en me demandant de faire le lien avec ce qui peut se faire en classe. Mes conseils : lire beaucoup, se forger une bonne culture... et vraiment bien connaître les programmes et les documents d'application !

Emeline Lefebvre, PE2 (Nord)

### Garder son calme et la tête froide

« Ne pas oublier qu'il s'agit d'un recrutement : il faut chercher à montrer qu'on est bien celui ou celle qui conviendra... pour ce métier d'humaniste accompli dans lequel il faut savoir s'adapter à de multiples situations (face aux élèves tous différents, aux parents, aux collègues...). Garder son calme et la tête froide, être bien clair dans ses idées, ne pas se contredire, mais savoir reconnaître que l'on a fait fausse route, s'exprimer clairement et intelligiblement pour montrer que s'il y avait 26 élèves devant soi, on se ferait comprendre ! »

Michel Diskus, PIUMF, Strasbourg





# et après le concours

## Liste principale

Lorsque vous êtes admis(e) sur la liste principale, vous entrez en seconde année de formation professionnelle à l'IUFM (PE2) et vous avez le statut de fonctionnaire stagiaire. Vous êtes affecté(e) dans un des départements de l'académie en fonction de votre rang de classement au concours et de vos vœux. Certains, pour diverses raisons (maternité suivi d'un congé paren-

tal, disponibilité pour suivre un conjoint...) ne pourront pas rentrer immédiatement en deuxième année. Ils conservent cependant le bénéfice du concours et leur rang de classement.

Attention, au delà de trois ans, le fonctionnaire stagiaire perd son statut ; il lui faut alors repasser le concours...

## Liste complémentaire

L'utilisation de la liste complémentaire est en théorie exceptionnelle. Y être inscrit n'est pas une garantie de recrutement. Elle est censée pallier les désistements de la liste principale ou les postes vacants sur le terrain (disponibilité, congé longue durée...). Au fur et à mesure des besoins et dans l'ordre de leur classement, les candidats peuvent être recrutés dans n'importe quel département de l'académie. Si vous êtes recruté(e), vous êtes directement affecté(e) sur un poste vacant. L'année suivante, vous serez admis en 2<sup>e</sup> année à l'IUFM dans le département au titre duquel vous avez été recruté. Ceux qui ne sont pas

appelés avant la session suivante perdent le bénéfice du concours.

Le recrutement varie d'une Académie à une autre. Les modalités ont changé depuis 2003 : un ratio est appliqué selon le nombre de places dans chacun des concours (externe, 3<sup>e</sup> concours et 2<sup>d</sup> concours interne). L'an dernier 1820 enseignants ont été appelés sans formation. Même si ce nombre diminue fortement depuis 2001/2002, cette situation démontre un manque de prévision flagrant. Pour le SNUipp, ce mode de recrutement parallèle n'est pas satisfaisant, l'augmentation du nombre de places au concours s'impose.



## Maternité

Toute candidate enceinte ou en congé de maternité au moment de son admission à l'IUFM ou sur la liste complémentaire peut obtenir à sa demande :

- soit un report de scolarité jusqu'à la rentrée de la promotion suivante, éventuellement renouvelable une fois et accéder au statut de professeur des écoles stagiaire lorsqu'elle entrera en formation ou prendra ses fonctions.
- soit être nommée PE stagiaire et être placée simultanément en congé de maternité avec traitement. Ensuite, elle prendra ses fonctions soit à l'IUFM, soit sur le terrain.

## Transfert de scolarité

Il est possible d'effectuer la PE2 dans un autre département mais ce n'est pas un droit. La demande est à faire auprès des Inspections Académiques avec copie aux directeurs d'IUFM. Les situations habituellement prises en compte sont celles de rapprochements de conjoints (ou concubins ou pacsés) avec enfants. Si le transfert est accordé, attention : le stagiaire sera, en fin de formation, titularisé dans le département où il a été affecté à l'issue du concours et non là où il a effectué sa formation. Dans certains départements, existent des commissions dans lesquelles siègent des représentants du SNUipp. Informez-les de votre situation.

## Report d'affectation

On peut, dans certains cas, demander le report de son année de PE2 à l'année suivante. Un report est en général accepté dans les cas suivants : force majeure (maladie...), congé de maternité, préavis à un employeur...

Années	98/99	99/2000	2000/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Recrutement	1325	4078	5963	6309	4814	3146	2326	1820

Évolution des recrutements sur liste complémentaire

## Stage filé

Depuis cette rentrée, les PE2 ont la responsabilité d'une classe un jour par semaine sous la forme d'un « stage filé ». Ces mesures ont été mises en place dans la précipitation, sans réflexion globale sur les besoins en formation liés à l'évolution du métier d'enseignant. Réussir à conduire la classe dès le début de l'année, sans formation préalable, est une responsabilité éducative et pédagogique pour le stagiaire. Cela nécessite des moyens d'assurer l'accompagnement des PE2. Le SNUipp observera avec attention le déroulement de ces stages et en présentera un bilan au cours de l'année afin de faire des propositions auprès du Ministère et des IUFM.

## « Pourquoi demandons-nous une entrée progressive dans le métier ? »

*Commencer en prenant le temps de s'organiser, de réfléchir à ce qu'on fait, avec des moments pour approfondir, analyser sa pratique et continuer de se former permettrait des débuts plus sereins pour les enseignants comme pour les élèves.*

*Le SNUipp propose que dès la première année d'exercice, les sortants d'IUFM bénéficient d'une entrée progressive dans le métier qui alterne (par exemple sous la forme de deux mi-temps) compléments de formation et pratique de la classe.*

# Le SNUipp, la FSU

## Faisons connaissance !

### Le SNUipp

Le SNUipp (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles, et PEGC) est le premier syndicat représentant les enseignants du primaire. Il fait partie de la FSU. Il représente et défend les enseignants, prend part aux débats de société.

Le SNUipp, attaché à la réussite de tous les élèves, mène le débat avec les enseignants, avec les chercheurs pour élaborer des propositions de transformation de l'école. Une transformation qui passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité : développer le travail en équipe pour mieux répondre aux besoins des enfants, favoriser les échanges de services et faire profiter aux élèves des compétences de chacun...

### La FSU

La Fédération Syndicale Unitaire, créée en 1993, regroupe une vingtaine de syndicats dans les domaines de l'enseignement, l'édu-

cation, la recherche, la culture, la formation, l'insertion. Etre une fédération, cela permet de rassembler tous les acteurs du système éducatif, et, parallèlement, de travailler de manière unitaire avec d'autres syndicats sur les questions de société. Elle est aujourd'hui, par le vote des personnels, la première organisation de la Fonction Publique. Dans l'enseignement, ses syndicats sont majoritaires ( SNUipp, SNES, SNEP, SNESup...).

### Élections IUFM : c'est vous qui votez !

Chaque année, en novembre, des élections vous permettent de désigner vos représentants dans les instances de l'IUFM. Devenir représentant des étudiants et des stagiaires au Conseil Scientifique et Pédagogique, ou au Conseil d'Administration, c'est défendre vos droits et exprimer les besoins en terme de formation. C'est en C,A par exemple, que se discutent les conditions d'admission en PE1. Depuis plu-

sieurs années nombreux sont ceux qui ont fait confiance au Snuipp !

Si vous partagez nos ambitions pour la formation et souhaitez être candidat, prenez rapidement contact avec le Snuipp et à la FSU.

Mais la meilleure manière de faire connaissance, c'est encore de se rencontrer et d'en discuter !  
Qu'en pensez-vous ?

**C'est décidé,  
je me syndique !**

